

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DJS 158 Protocole d'accord transactionnel avec l'association "We Love Green" suite à la dégradation des terrains de football occasionnée par la tenue du festival de 2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme le Maire de Paris lui demande d'approuver le protocole d'accord transactionnel avec l'association "We Love Green" suite à la dégradation des terrains de football occasionnée par la tenue du festival de 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mr. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'association "We Love Green" suite à la dégradation des terrains de football occasionnée par la tenue du festival de 2016.

Article 2 : Est approuvé ledit contrat de transaction dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ledit contrat de transaction.

Article 4 : La recette correspondante sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris sur la fonction 3, rubrique 322, nature 933-70878 de l'exercice 2019 ou suivant.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO